

meur, ont cependant le don de les irriter au suprême degré et les journaux, même les plus équilibrés, comme le *Corrieri della Sera*, ne voient plus juste quand ils se trouvent en face d'une parole pontificale revendiquant les droits et la liberté de la papauté.

— Car dans cette allocution le pape revendique les droits imprescriptibles du Saint-Siège; et pour qui connaît l'histoire ce n'est pas seulement sa juridiction spirituelle, c'est aussi son pouvoir temporel. La force ne prime point le droit, mais il déplaît souverainement aux Italiens, qui ont usé de la force, de voir qu'on leur reproche la violation du droit. Aussi cette année ils adoptent une nouvelle attitude en face des protestations pontificales. Il faut que le pape proteste, disent-ils, parce que cela est nécessaire pour justifier sa qualité de prisonnier, mais il serait fort embarrassé si, prenant ses protestations au sérieux, l'Italie lui rendait son pouvoir temporel. Il proteste, parce que la diplomatie pontificale l'exige. Il proteste enfin pour obéir aux Jésuites et aux prélats du Vatican, auxquels il est souverainement important que le pape prenne un air de victime. Voilà tout le mystère des protestations pontificales dévoilé, et vous voyez que ce n'est point difficile. Mais c'est là chercher midi à quatorze heures pour expliquer une chose cependant bien simple.

— Le pape proteste contre la spoliation de son pouvoir temporel parce que c'est pour lui un devoir. L'opprimé a le devoir de protester contre l'oppresseur, surtout quand cette oppression a voulu atteindre les droits de Dieu et de son Eglise. Il proteste, parce qu'au premier consistoire qui a suivi son élévation sur la Chaire de Pierre, il a dû faire solennellement devant le Sacré-Collège, comme témoin, le serment de défendre toujours les droits et la liberté de l'Eglise. Toute